



# Élections régionales



2021

10 propositions pour  
construire l'artisanat du  
Bâtiment de demain

**L**es prochaines élections régionales vont s'inscrire dans le prolongement d'un contexte particulièrement difficile. Les mouvements sociaux, puis la crise sanitaire, ont fortement impacté des pans entiers de la société. Bien moins touché que d'autres secteurs, le Bâtiment a montré sa capacité à tirer l'économie. Il a réussi à préserver l'emploi et a su s'adapter rapidement aux nouvelles contraintes.

Le Bâtiment a un poids particulièrement important dans l'économie bretonne. Avec près de 24 000 établissements et 60 000 salariés, il représente 10% du poids économique régional. A travers ce Livre Blanc, la CAPEB Bretagne souhaite interpeller les candidats aux élections régionales sur le fait que nos adhérents seront attentifs aux mesures qui pourraient conduire à favoriser une politique dédiée aux TPE et PME du Bâtiment de moins de 20 salariés, qui représentent 97% des entreprises du secteur. La mobilisation de la Région a indéniablement contribué à préserver l'économie. Toutefois, la CAPEB Bretagne déplore un dialogue insuffisant avec les entreprises de proximité et l'artisanat du Bâtiment, acteurs clé du développement économique durable. Nous attendons des élus régionaux une écoute plus attentive de nos préoccupations et encourageons la poursuite des efforts engagés jusqu'à présent pour promouvoir les métiers du Bâtiment et soutenir l'activité du secteur.

Vincent DEJOIE  
Président



## Accompagner les entreprises du Bâtiment dans la relance économique, favoriser la continuité de l'activité et soutenir l'emploi

1

### Dessiner une stratégie annuelle d'achat public régional, y compris pour les marchés liés au plan de relance.

**L**e secteur du Bâtiment connaît depuis plusieurs années des tensions fortes sur le marché de l'emploi. Compte tenu des capacités de production actuelles, près de 60% des entreprises sont dans une situation de surcharge de travail. La planification d'un volume trop important de marchés publics au même temps, dont ceux liés au plan de relance, risque de se traduire par des réponses infructueuses des entreprises artisanales locales.

La CAPEB Bretagne demande aux maîtres d'œuvre publics de dessiner une stratégie annuelle d'achat public régional, en se fixant des priorités pour permettre aux entreprises locales de répondre à ces marchés. Par ailleurs, la CAPEB Bretagne plaide pour que la Région puisse venir en appui d'autres collectivités, notamment les petites communes de moins de 3500 habitants, pour la rédaction, la programmation et le chiffrage des marchés publics.

2

### Faciliter l'accès direct des TPE aux marchés publics.

**L**es TPE-PME du bâtiment doivent pouvoir accéder aux marchés publics en direct, sans devoir le faire en sous-traitantes ou cotraitantes. Le code de la commande publique consacre le principe de l'allotissement, particulièrement approprié lorsque l'importance des travaux à réaliser risque de dépasser les capacités techniques ou financières d'une seule entreprise. Destiné à susciter la plus large concurrence entre les entreprises et leur permettre, quelle que soit leur taille,

*d'accéder à la commande publique, l'allotissement est particulièrement adapté aux petites entreprises artisanales du Bâtiment.*

La politique d'achat de la Région Bretagne cherche, entre autres, à améliorer l'accès des opérateurs économiques à la commande publique et à promouvoir des relations contractuelles plus équilibrées. La CAPEB Bretagne propose de renforcer son partenariat avec le Conseil Régional, en vue de pouvoir contribuer à l'amélioration de certains indicateurs de suivi, comme le pourcentage de consultations alloties ou la part de marchés avec des clauses de révisions des prix. Forte de ses 4 200 adhérents, la CAPEB Bretagne peut apporter sa bonne connaissance du tissu économique local et de la structuration du marché du bâtiment. L'exemplarité de la Région Bretagne doit pouvoir entraîner les autres collectivités et constituer ainsi un véritable soutien aux entreprises locales.

3

### Soutenir la transmission – reprise d'entreprise.

*Une entreprise sur cinq va changer de main dans les 10 années à venir. L'accompagnement des chefs d'entreprise et l'appui aux futurs repreneurs sont des conditions indispensables pour garantir la réussite de la transmission et donc le maintien du tissu économique local et de l'emploi.*

Dès 2019, la CAPEB et la Région Bretagne avaient initié une réflexion autour de ce sujet, dans le cadre du Contrat d'objectifs Bâtiment. La CAPEB Bretagne souhaite la reprise rapide des travaux, afin de renforcer les moyens mis à disposition des futurs cédants et futurs repreneurs. Elle propose également d'encourager et d'accompagner la reprise d'entreprise par la formation des futurs repreneurs.

4

### Aider au financement des travaux de réhabilitation des logements et des travaux visant à améliorer leur accessibilité.

*L e logement est le premier poste de dépenses des ménages. Les récentes périodes de privation de nos libertés ont conduit les familles à revoir leurs priorités pour disposer d'un meilleur confort de vie dans leur habitation.*

Compte-tenu du rôle de la Région en matière d'impulsion économique et en complément des primes existantes (Etat, collectivités), la CAPEB Bretagne plaide pour que soient développés en région des dispositifs financiers incitatifs tournés vers la rénovation, la réhabilitation et l'accessibilité des logements. La CAPEB Bretagne souhaite également promouvoir les labels mis en place par les professionnels comme la marque Handibat® ou Silverbat® et sensibiliser l'opinion publique sur ces thématiques.

### Formation : une ambition commune pour assurer la relève du bâtiment

5

### Favoriser l'apprentissage et l'insertion des jeunes.

*A vec près de 3700 apprentis, le Bâtiment représente un cinquième de l'apprentissage en région. La CAPEB Bretagne a toujours soutenu tout particulièrement cette voie de formation qui permet, par exemple, un taux d'insertion de plus de 80% pour les titulaires d'un CAP. L'augmentation du nombre d'apprentis malgré le contexte difficile des derniers mois, reflète bien cet investissement sans faille des TPE et PME du secteur.*

Malgré la perte d'une grande partie de ses missions « apprentissage » suite à la réforme de 2018, la Région demeure compétente en matière d'investissement dans les CFA, suivant les besoins d'aménagement du territoire et du développement économique. La CAPEB Bretagne demande à la Région de rester attentive à l'équilibre territorial en matière d'accès à l'apprentissage pour que, jeunes et entreprises, puissent trouver une réponse à leurs attentes sur l'ensemble du territoire. Dans un cadre de

manque de main d'œuvre et de tensions sur le marché du travail, les investissements de la Région doivent permettre de rendre les CFA plus attractifs et ainsi donner aux jeunes l'envie de s'orienter vers les métiers du Bâtiment. Il est également primordial que la Région puisse continuer à jouer ce rôle « d'ensemblier » afin que des complémentarités et des passerelles entre les différentes voies de formation puissent être trouvées. Par ailleurs, il est indispensable, dans le contexte économique actuel, que l'ensemble des aides aux apprentis puissent être maintenues ou renforcées.

La CAPEB Bretagne demande également à ce que les attentes des TPE et PME soient prises en compte dans le cadre du Comité régional de l'apprentissage, et à ce que l'artisanat du Bâtiment y soit associé.

## 6 Contribuer à assurer la relève dans le Bâtiment : l'orientation, une nécessité pour garantir le futur.

**L**a CAPEB Bretagne met en place, depuis de nombreuses années, des actions de promotion des métiers et des filières de formation, auprès des publics jeunes et de leurs familles. Elle est engagée, depuis le départ, sur l'axe « Attractivité » du Campus des métiers et des qualifications Bâtiment durable, afin de participer à la mise en place d'outils de promotion des métiers de la filière (matériaux et modes constructifs innovants, numérique et BIM, rénovation énergétique et technologies émergentes).

La CAPEB Bretagne rappelle l'importance et la nécessité d'une orientation positive au sein des collèges, vers les métiers du bâtiment et notamment par la voie de l'apprentissage. En complément des dispositifs créés par la Région, tels que la plateforme IDEO, la CAPEB considère que les élèves au collège et au lycée doivent rencontrer des apprentis, des chefs d'entreprise et des professionnels et invite la Région à faciliter et s'associer à cette démarche. La CAPEB demande également de promouvoir et soutenir les actions de promotion des métiers, telles que les Olympiades des Métiers.

## Les TPE et PME du Bâtiment : un acteur clé de l'aménagement du territoire

### Associer l'artisanat du Bâtiment aux réflexions « d'intensification » de la ville.

**D**'après l'INSEE, si les tendances démographiques récentes se poursuivent, la Bretagne gagnerait plus de 400 000 habitants entre 2018 et 2040. Parallèlement, le SRADDET (et plus largement les politiques européennes) fixe clairement l'objectif de zéro consommation nette de terres agricoles et naturelles à l'horizon 2040. Cela entraînera inéluctablement un changement majeur de la façon dont l'habitat sera conçu pour accueillir les nouveaux arrivants.

Le marché du neuf représente près de 30% de l'activité des 24 000 entreprises artisanales bretonnes. Une très grande partie de cette activité est liée à la construction de logements individuels, souvent en périphérie des grandes villes et des petites et moyennes communes. La CAPEB souhaite que les élus régionaux associent l'artisanat du Bâtiment aux réflexions « d'intensification » de la ville et prennent en compte les impacts que cela pourrait avoir pour ces entreprises : rénovation des logements et bâtiments vacants dans les centres-villes et centres-bourgs, déconstruction, mixité de l'offre, coût de la rénovation par rapport au coût du neuf...

## Les artisans au service du développement durable

### Contribuer au maillage nécessaire à une meilleure gestion des déchets dans le Bâtiment.

**M**algré les nombreuses actions de la Région Bretagne dans le cadre du Plan régional de prévention et de

*gestion des déchets, les artisans du Bâtiment ne trouvent toujours pas une réponse adaptée à leurs problématiques et à leurs besoins. Il est important de rappeler que les TPE-PME du bâtiment interviennent principalement sur les chantiers de rénovation. Elles génèrent de nombreux types de déchets mais en petits volumes. Le caractère nomade des chantiers et la nature même des déchets de rénovation (souvent mélangés) complexifient leur gestion optimisée et les actions de tri sur chantier.*

*La CAPEB Bretagne rappelle aux élus régionaux l'importance d'un meilleur maillage des points de collecte des déchets, alors même que des Déchetteries de collectivité prennent des décisions de ne plus accepter les entreprises du fait des contraintes liées à la reprise de leurs déchets (obligation du bordereau notamment). Ce maillage des Déchetteries publiques ou professionnelles, des plates-formes de tri ou de regroupement doit être tel que chaque artisan puisse bénéficier d'une solution de proximité (à 15 min ou 15 km de ses chantiers ou de son dépôt), quelle que soit la nature de ses déchets. Par ailleurs, la CAPEB Bretagne souhaite l'appui de la région pour sensibiliser les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre sur le coût de gestion des déchets de chantier. Il est important que les donneurs d'ordre soient conscients des coûts spécifiques, afin que ce poste soit précisé dans les pièces du marché.*

9

### **Ne pas répondre aux contraintes environnementales par l'industrialisation de la construction.**

*L a CAPEB Bretagne souhaite affirmer son soutien à l'ambition de poursuivre la réduction des consommations énergétiques dans la*

*construction et d'accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Mais l'atteinte de ces objectifs ne doit pas se faire au détriment de l'artisanat du Bâtiment.*

*La CAPEB Bretagne demande aux nouveaux élus régionaux d'apporter une vigilance particulière à ce que les solutions encouragées, proposées ou soutenues en région soient de nature diverse, pour que l'industrialisation des process et méthodes constructifs ne devienne pas la seule solution aux préoccupations environnementales.*

10

### **Développer les solutions alternatives**

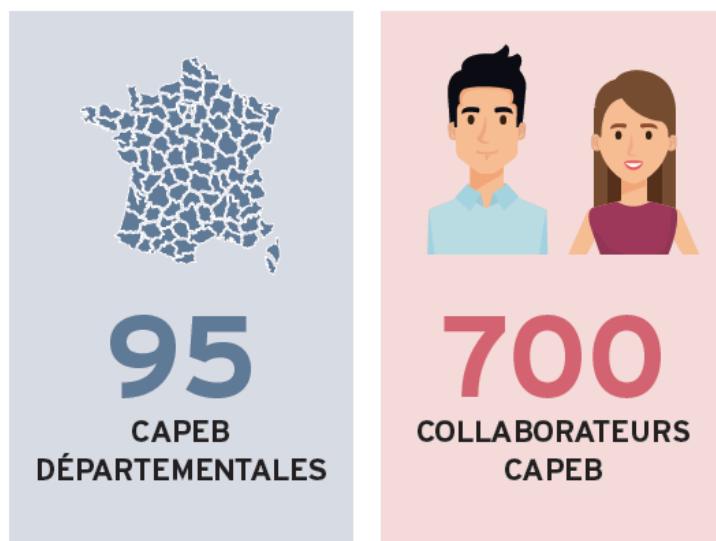
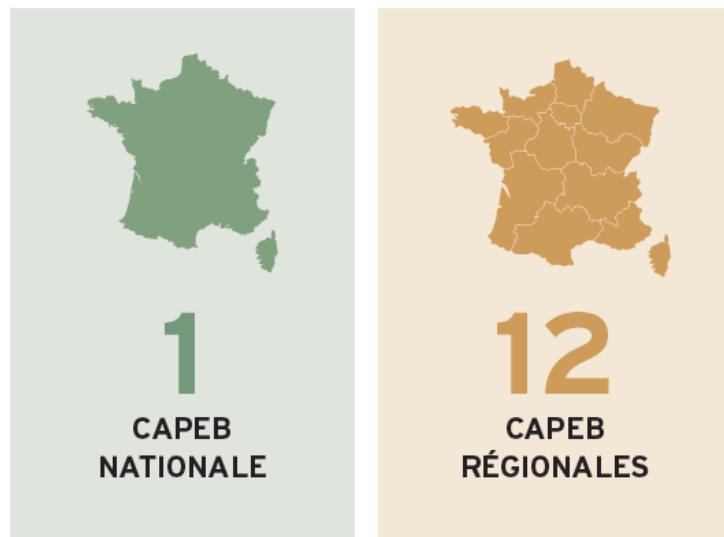
*A lors que la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire prévoit le renforcement du réemploi, des pratiques de réemploi des produits de construction émergent dans le secteur du Bâtiment. Les réflexions engagées mettent en évidence la question des moyens de caractérisation des produits concernés ainsi que les responsabilités des entreprises qui mettent en œuvre ces produits.*

*La CAPEB Bretagne propose à la Région de mener conjointement un travail, en y associant l'ensemble des acteurs de la filière, pour identifier les problématiques liées au réemploi des produits et matériaux dans le secteur de la construction. Ce travail doit mettre en évidence les questions de la caractérisation des performances de ces produits, de leur traçabilité et de la nature de la responsabilité des entreprises qui les mettraient en œuvre, dans l'objectif d'expérimenter, puis de développer, ces solutions alternatives.*

### **Accompagner les TPE et PME dans la révolution numérique**

*La CAPEB Bretagne rappelle que la transition numérique est au cœur de chacune de ces propositions. La dématérialisation des appels d'offre, l'accès à la maquette numérique et au BIM ou la communication sur les métiers et les formations, n'en sont que quelques exemples. La CAPEB Bretagne milite pour que le recours aux outils numériques ne soit pas un motif d'exclusion des artisans. Elle demande aux élus régionaux de renforcer l'accompagnement des entreprises artisanales et de veiller à ce que les outils soutenus et développés en région soient utilisables par toutes les entreprises.*

# La CAPEB, porte-parole des TPE et PME du bâtiment depuis 75 ans



La CAPEB, sur la base des éléments fournis par la Direction Générale du Travail le 26 avril 2017 est, en nombre d'entreprises, la 1<sup>re</sup> organisation patronale de France tous secteurs d'activités confondus. En Bretagne, elle compte 4200 adhérents et représente les 23 700 TPE et PME du Bâtiment. Le rôle de la CAPEB consiste à favoriser le développement économique des entreprises et à promouvoir les artisans du bâtiment comme acteur majeur de la croissance économique nationale. La CAPEB est l'une des 4 composantes de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P).

CONFEDERATION DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES DU BATIMENT

Union Régionale Bretagne

40 rue du Bignon

Immeuble DELTA N°7

35510 CESSION SEVIGNE

Tél : 02 99 85 51 20

[www.capecb.fr/bretagne](http://www.capecb.fr/bretagne)

<https://www.facebook.com/capebbretagne>